



le fil

07-2025

de Noailly

Edito

L'été s'est installé avec son lot de chaleur, de lumière... et de ralentissement. C'est le moment où la vie prend un autre rythme, plus doux, plus léger. Pour beaucoup, les vacances approchent ou ont déjà commencé. L'occasion de souffler, de déconnecter du quotidien, de profiter des siens et de prendre soin de soi.

Dans un monde qui va toujours plus vite, faire un break n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Que vous partiez loin ou que vous restiez ici, nous vous souhaitons un été reposant, apaisé et plein de petits plaisirs simples.

Le Fil d'actu

La Rentrée des Classes : Une Nouvelle Année Scolaire

La rentrée des classes aura lieu le 1^{er} septembre prochain avec un total de 75 élèves répartis comme suit :

- 4 très petites sections,
- 6 petites sections,
- 9 moyennes sections
- 10 grandes sections
- 14 élèves en CP,
- 7 élèves en CE1,
- 8 élèves en CE2,
- 10 élèves en CM1,
- 7 élèves en CM2.

Cette année, ce sont 11 élèves qui feront leur rentrée en 6^{ème} et nous leur souhaitons une excellente rentrée et beaucoup de succès dans leur nouvelle aventure au collège.

Le Fil d'actu

Le Médicobus s'est installé à Noailly depuis le 1er juillet 2025 ! ☑

Dans le cadre du programme **France Ruralités**, un Médicobus dessert désormais la commune de Noailly, en partenariat avec plusieurs acteurs de santé et institutions locales. Ce service vise à faciliter l'accès aux soins pour les habitants des zones rurales.

Lieu : devant la mairie

Horaires : 13h – 15h30

Passages :

Pause en août, reprise le 26 août et ensuite, tous les mardis des semaines impaires

Rendez-vous obligatoire au 04 77 23 11 73

Une belle avancée pour renforcer l'accès aux soins à Noailly !



Agenda

Lundi 1^{er} septembre rentrée des classes

Mardi 16 septembre : 20h salle du Conseil : rencontre pour mise en place d'une troupe de théâtre à Noailly

Samedi 11 octobre : 11 h : portes ouvertes de la MAM les P'tites Canailles pour son 5^{ème} anniversaire

Les p'tits Filous : Conseil Municipal Enfants



Rencontre mémorable entre les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants de Noailly et Monsieur le Sous-Préfet de Roanne



Le mercredi 21 mai restera une journée marquante pour les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants de Noailly. Accompagnés de Sandra Archimbaud, première adjointe, et de Sandrine Domingues, deuxième adjointe, ils ont été chaleureusement reçus à la sous-préfecture de Roanne par Monsieur Hervé Gérin, Sous-Préfet de l'arrondissement, et Monsieur Jean Valère Badacchino, Secrétaire Général.

Dès leur arrivée, nos jeunes conseillers ont été accueillis avec bienveillance. Curieux et enthousiastes, ils avaient soigneusement préparé de nombreuses questions sur le rôle de l'État dans le territoire et sur la fonction même de Sous-Préfet.

Parmi les interrogations posées :

- Quel est le rôle du Sous-Préfet ?
- Est-ce que c'est le Président de la République qui nomme le Sous-Préfet ?
- Comment devient-on Sous-Préfet ?
- Avez-vous un uniforme ?
- Avez-vous déjà vu Emmanuel Macron ?
- Aimez-vous votre métier ? Pourquoi ?
- Quelle est la décision la plus difficile que vous ayez eue à prendre ?

Monsieur le Sous-Préfet a répondu avec simplicité, clarté et pédagogie, prenant le temps d'expliquer avec des mots justes le fonctionnement de l'administration territoriale. Les enfants, très attentifs, sont repartis avec une meilleure compréhension du rôle de l'État sur le terrain.

Après cet échange passionnant, la visite s'est poursuivie dans les salons de la sous-préfecture, avant de se conclure par un goûter maison aussi savoureux qu'apprécié. Un grand bravo au chef pour cette pause gourmande, et merci pour cette délicate attention !

Un grand merci à Monsieur le Sous-Préfet, à Monsieur le Secrétaire Général, ainsi qu'à l'ensemble du personnel, y compris le gardien, pour leur accueil chaleureux, leur disponibilité et leur écoute.

Un moment fort, riche d'enseignements et d'échanges, qui restera sans aucun doute gravé dans la mémoire de nos jeunes élus noaillerots



Histoire et Patrimoine en deuil



Jacques Gaune, membre fondateur et trésorier de l'association, nous a quittés.

Ayant à cœur de faire rayonner le village en mettant en valeur ses nombreux atouts, Jacques a grandement œuvré à l'aboutissement de nos deux projets phares : la sortie du livre "La grande histoire d'un petit village" et la création du circuit historique.

Les membres de l'association remercient Jacques pour son engagement associatif sans faille et adressent leurs sincères condoléances à ses proches.

Une assemblée générale extraordinaire se tiendra prochainement.



Entre histoire et nature : une dernière escapade pour les randonneurs de Noailly



Sortie finale de la section randonnée du Foyer les Copains de Noailly – Jeudi 26 juin, 42 randonneurs ont répondu présent à la sortie organisée à la Bastie d'Urfé où ils ont visité un château du Forez, situé à Saint-Étienne-le-Molard, dans la Loire. Ce château a été aménagé par Claude d'Urfé de 1547 à 1558 et occupé entre autres par un de ses petits-fils, Honoré d'Urfé, auteur de L'Astrée. La Bâtie ne doit pas être confondu avec le château d'Urfé, désormais surnommé « les Cornes d'Urfé » et situé à Champoly.

Après la visite guidée, le groupe s'est rendu au Prieuré de Montverdun où ils ont pu partager le pique-nique dans un lieu calme et reposant. Ce prieuré casadéen (congrégation

de la Chaise-Dieu), classé Monument Historique, s'élève sur un pic basaltique au cœur de la plaine du Forez. Le pic offre une vue à 360° sur les monts du Forez et les monts du Lyonnais. Au VIIIème siècle, Saint Porcaire, l'abbé de Saint-Honorat y habite, à la suite de la prise des îles de Lérins par les Sarrasins. Le monastère est construit au VIIIème siècle en pierres cendrées. Les bâtiments actuels ont été restaurés. Ils datent du XVème siècle. L'ensemble est constitué de l'église (XIIème et XVème siècles), du logis du Prieur, de la galerie (XVème siècle), de la cave voûtée (XIIIème siècle) et de la salle capitulaire.

Comité des fêtes de Noailly

Samedi 5 juillet avait lieu la Fête Patronale organisée par le Comité des Fêtes.

Dès 19 h, c'est sous un soleil radieux et une température idéale que les premiers convives dégustaient leur entrecôte que l'équipe de l'Empreinte charolaise prenait soin de cuire sur leur brasero.

Le spectacle était au rendez-vous avec ce mode de cuisson mais aussi sur scène avec le groupe Tempo muset' qui faisait monter l'ambiance dans le bourg.

La fête battait son plein, les membres du Comité redoublaient d'efforts pour satisfaire les visiteurs venus en nombre, en famille ou entre amis, et les enfants défilaient dans les rues pour la retraite aux flambeaux, suivis de leurs parents qui ne perdaient pas une miette de la joie présente sur le visage de leur progéniture.

S'en suivit le feu d'artifice en contrebas de l'église, ce qui rendait la féerie doublement spectaculaire.

700 repas plus tard, la soirée se prolongea avec le groupe Novità où toutes les générations se retrouvèrent sur le parquet pour danser jusqu'au final de cette soirée chaleureuse marquée du signe de la bonne humeur.

Le Comité des Fêtes et ses bénévoles remercie l'ensemble des participants, ainsi que la Mairie pour son soutien.



La Marpa du Gamay à Saint-Romain-la-Motte a été inaugurée le 6 juin



Bien que son inauguration officielle date du 6 juin, la Marpa du Gamay a déjà accueilli ses premiers habitants. Ce projet, initié dès 2010 par les élus locaux, a vu le jour grâce à une collaboration avec Loire Habitat et l'architecte Équilibre, sous l'égide de la MSA.

Destinée aux seniors autonomes de plus de 60 ans, cette structure à but non lucratif propose une alternative entre le maintien à domicile et l'entrée en Ehpad. Elle compte 27 logements de plain-pied, chacun disposant d'un

espace privatif (kitchenette, salle de bains, terrasse, etc.) et d'un accès aux espaces communs.

Située en plein centre du village, la Marpa favorise l'autonomie et le lien social, avec la proximité immédiate de commerces, services médicaux, école, transports et projets intergénérationnels.

Le Fil d'infos

Pour tous renseignements : 04 77 64 50 43

Remise de chèque à l'association des « P'tits Bouchons du Roannais » : un bel élan de solidarité

Ce mardi 1er juillet à 16 h, le restaurant « M'Ange et Moi » a remis un chèque de **500€** à Mme Christiane Bacot, présidente de l'association **les P'tits Bouchons du Roannais**, suite à une vente solidaire de paëllas organisée le 23 mai dernier.

Grâce à la vente de **166 paëllas**, l'intégralité des bénéfices a été reversée à cette association humanitaire locale. Cette somme contribuera à l'achat d'un **AccuVein**, un appareil de pointe permettant de localiser les veines chez les enfants malades hospitalisés – un soutien précieux pour les soins prodigués au service pédiatrique de l'hôpital de Roanne. D'une valeur de **5 200 €**, cet équipement est déjà en commande et devrait être livré prochainement.

Fondée par un collectif de bénévoles dévoués, **l'association des P'tits Bouchons du Roannais** œuvre depuis plusieurs années pour améliorer

les conditions d'hospitalisation des enfants de 0 à 18 ans à l'hôpital de Roanne. En plus d'un soutien matériel et moral aux jeunes patients et à leurs familles, elle répond également aux besoins exprimés par le personnel soignant.

Par ailleurs, l'association mène une **collecte de bouchons plastiques** auprès des collectivités, écoles, commerces et habitants. Elle adresse un grand merci à **l'épicerie et l'école de Noailly** pour leur engagement à travers la mise à disposition de cartons de collecte, ainsi qu'à **Megan et Maxime**, organisateurs de la vente de paëllas. À noter que Megan a récemment rejoint l'association en tant qu'adhérente. Une **nouvelle vente est d'ailleurs envisagée pour l'automne**.



Maison Assistante Maternelle



Maison d' Assistantes Maternelles :

Le Repère des P'Tites Canailles

C'est avec un immense plaisir que la MAM vous invite à fêter son 5ème anniversaire. Céline et Carole convient toutes les familles qui leur ont fait confiance .. les anciennes, les présentes mais aussi les futures.

Et profitent aussi pour ouvrir leurs portes à tous les Noaillerots.

Et si vous faisiez du théâtre ?

Vous avez toujours rêvé de monter sur scène, de jouer un rôle, de partager des émotions ou simplement de vous amuser en groupe ? Bonne nouvelle : **de nombreuses personnes ont exprimé leur envie de s'investir dans une troupe de théâtre à Noailly !**

Afin de faire naître ce beau projet, une **réunion d'information et de rencontre** est organisée pour tous ceux qui souhaitent participer, de près ou de loin, à la création d'une troupe locale.

Rendez-vous le lundi 16 septembre à 20h - Salle du conseil – Mairie de Noailly

Que vous soyez débutant, passionné ou simplement curieux, **n'hésitez pas à venir !** Toutes les énergies sont les bienvenues, acteurs, metteurs en scène, techniciens, costumiers, ou spectateurs enthousiastes !



Le Fil d'actu - RAPPEL

Fermeture du réseau cuivre à Noailly

Orange prévoit la fermeture progressive du réseau cuivre d'ici 2030. Dès novembre 2024, aucune nouvelle offre ne sera proposée sur ce réseau, et tous les services encore actifs seront coupés d'ici **novembre 2025**. Les habitants doivent donc passer à la fibre optique ou à une technologie équivalente dès maintenant.

Pour cela, deux options : demander un rendez-vous avec une entreprise mandatée pour l'installation de la prise optique, ou contacter **un opérateur qui s'en chargera gratuitement**. Des travaux préparatoires peuvent être nécessaires (élagage, conduites).

Il est conseillé d'anticiper cette transition en contactant son opérateur actuel ou un nouveau.
Infos : 04 77 430 855.



Conseil Municipal du 21 mai 2025

Offre de prêts pour la Maison du Temps Libre (MTL)

Dans le cadre du projet de financement de la Maison du Temps Libre, plusieurs établissements bancaires ont été consultés : le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse des Dépôts. Après étude des différentes propositions, celle du Crédit Mutuel s'est révélée la plus avantageuse.

Deux formules ont été présentées sur une durée de 25 ans. La première proposait des échéances trimestrielles constantes, incluant capital et intérêts, à hauteur de 7 482,69 €. La seconde prévoyait des échéances trimestrielles constantes en capital, avec des intérêts dégressifs, soit un premier trimestre de 9 312,50 € et un dernier de 5 043,13 €. Après délibération, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour la deuxième solution, estimée plus équilibrée sur le long terme. Il est également indiqué qu'un montant total de 312 945,38 € a déjà été versé en autofinancement au titre des travaux et études.

Voirie 2025

Des travaux de réfection sont prévus pour deux voies communales : le chemin des Robelins et le chemin de la Teyssone. Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises.

C'est finalement l'entreprise Thivent qui a été retenue pour la réalisation de ces travaux. Le montant total s'élève à 28 503 € TTC. La commune bénéficiera d'une subvention départementale de 14 000 €.

Mise en place du Médicobus

Une réunion s'est tenue en mairie le 12 mai 2025 afin de discuter de l'implantation d'un Médicobus sur la commune, en présence de la Directrice de la CPTS Défi Santé Roannais Brionnais et de la Responsable du Développement. Ce projet, porté conjointement par la CPTS Défi Santé, l'UDAF de la Loire et le centre de soins non programmés URG+ du Coteau, est mené en partenariat avec plusieurs financeurs : l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la Région, la CPAM de la Loire, la MSA, le Conseil départemental de la Loire, Roannais Agglomération, la Communauté de communes Charlieu-Belmont ainsi que des fondations privées (Crédit Agricole et Caisse d'Épargne).

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme France Ruralités et a pour objectif de renforcer l'offre de soins dans les zones rurales sous-dotées en professionnels de santé.

Plusieurs communes bénéficient déjà du dispositif : Le Crozet, Villemontais, Belmont-de-la-Loire, La Gresle, Les Noés et Sail-les-Bains. La commune de Noailly a été identifiée comme territoire pertinent pour accueillir le Médicobus.

Conseil Municipal enfants : rencontre avec le Sous-Préfet

Le 21 mai 2025, les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants de Noailly ont été reçus à la sous-préfecture de Roanne. À cette occasion, ils ont pu rencontrer Monsieur Hervé Gérin, Sous-Préfet, et Monsieur Jean Valère Baldacchino, Secrétaire Général.

Cette visite a permis aux enfants de poser de nombreuses questions sur le rôle de l'État, le fonctionnement des services et le parcours d'un sous-préfet.

Ce moment d'échange a été particulièrement enrichissant et s'est conclu avec la visite des salons de la sous-préfecture suivie d'un goûter convivial offert par Monsieur le Sous-Préfet.

Tarifs de location de la Maison du Temps Libre

La commission en charge de cette question s'est réunie le 27 février 2025 pour réviser les tarifs de location de la salle. Un nouveau barème a été établi, incluant des distinctions selon le statut du locataire (particuliers, associations, résidents ou non-résidents).

Un forfait de nettoyage et désinfection obligatoire de 95 € est instauré pour toutes les locations.

Une caution de 1 000 € devra également être déposée, accompagnée d'un justificatif de domicile pour les habitants de Noailly, ainsi qu'une attestation d'assurance à leur nom.

Les tarifs de location sont les suivants :

- **Pour les habitants de Noailly** : Week-end (vendredi 12h au lundi 9 h) : 525 € - Journée : 250 €
- **Pour les associations de Noailly** : Week-end : 50 € - Deuxième manifestation annuelle gratuite
- **Pour les particuliers hors Noailly** : Week-end : 900 € - Journée : 450 €
- **Pour les associations hors Noailly** : Week-end : 600 € - Journée : 300 €

Des réductions sont applicables en fonction du matériel utilisé :

- Location sans mobilier ni vaisselle : -100 € -
- Location sans mobilier : -50 €
- Location sans vaisselle : -50 €

Le locataire est tenu de rendre les lieux propres : balayage complet des espaces utilisés, nettoyage des équipements de cuisine, vaisselle lavée et rangée, ramassage des déchets aux abords de la salle et respect strict du tri sélectif. Les tables et chaises doivent être nettoyées avant leur rangement.

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera également obligatoire pour chaque location.

Conseil Municipal du 09 juillet 2025

Services cantines et périscolaires

Le règlement intérieur de la cantine scolaire de Noailly et de la garderie pour l'année 2025-2026 précise les modalités de fonctionnement, d'inscription, de paiement et les obligations des enfants et du personnel.

Cantine : Fonctionnement : La cantine est ouverte 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) uniquement pour le repas de midi, en période scolaire. Deux services sont organisés : un pour les maternelles à 11h45 et un pour les élèves de GS à CM2 à 12h45.

Inscriptions : Les parents doivent s'inscrire via le portail en ligne avant le 25 août 2025, en mettant à jour les documents nécessaires. Les inscriptions tardives entraînent une majoration de 1 € et un repas de substitution est servi.

Paiement : Les repas sont payés par carte bancaire sur le portail. En cas de difficultés financières, les familles peuvent contacter la mairie.

Discipline : Tout comportement perturbateur peut entraîner une exclusion après une entrevue entre les parents et la mairie.

Allergies : Les parents doivent signaler les allergies et peuvent fournir un repas adapté. Un PAI est obligatoire.

Charte du savoir-vivre : Elle rappelle les règles de respect mutuel et de bonne conduite à la cantine et pendant la récréation.

Garderie : Horaires : Garderie ouverte de 7h à 8h20 et de 16h30 à 18h30.

Responsabilité : La commune décline toute responsabilité en cas de pathologie non déclarée ou perte d'objets. Attestation d'assurance obligatoire.

Santé : En cas de maladie ou accident, les parents sont contactés rapidement. Aucun traitement médical sans PAI.

Discipline : Respect des règles, locaux, et intervenants. Faute grave peut entraîner exclusion. Dégradations à la charge des parents.

Tarifs cantine

À la suite de l'annonce de la Maison Familiale Rurale (MFR), qui augmente ses tarifs de repas de 15 centimes, la mairie a décidé de suivre cette évolution pour le service de restauration scolaire.

À compter de la rentrée, le prix du repas enfant passe donc à **4,50 €**. Il est important de souligner que ce tarif inclut toujours la **prise en charge par la mairie du temps de surveillance et du périscolaire durant la pause méridienne**, sans coût supplémentaire pour les familles.

Le tarif du repas adulte connaît également une révision, passant à **6,30 €**.

En revanche, **les tarifs du périscolaire du matin et du soir ainsi que ceux de l'étude restent inchangés** pour la rentrée prochaine. Cette décision s'inscrit dans la volonté de la commune de **limiter l'impact financier pour les familles**, tout en tenant compte des ajustements nécessaires au niveau des coûts de fonctionnement.

Vente d'une parcelle : bien sans maitre

La parcelle D 18 sera vendue au prix de 234.80 € aux propriétaires de la parcelle voisine.

Informations diverses :

Travaux sécheresse Eglise :

Les derniers travaux de consolidation et de réparation de l'église, engagés suite aux dommages causés par la sécheresse, ont dû être interrompus. En cause : le propriétaire de la parcelle voisine a refusé l'accès à l'entreprise chargée des travaux. La préfecture a été saisie afin de débloquent la situation.

Médocobus

Initialement prévu dans la cour de la salle Eugénie Thévenet, le Médocobus s'est finalement installé sur la place de parking devant la mairie, un emplacement finalement plus pratique ; tous les rendez-vous, complets pour la journée, ont été honorés.

Compte-rendu du Conseil d'École

Préparation de la rentrée 2025/2026 :

Les effectifs : 75 élèves répartis en 4 classes. L'équipe enseignante stable, mais compléments de temps partiels non définis.

Évaluation d'établissement pour la rentrée 2025/2026 :

Auto-évaluation et évaluation externe prévues pour améliorer les apprentissages, le bien-être et le fonctionnement de l'école.

Classe découverte Tausat 2025 :

- Séjour réussi pour les GS à CM2. Budget total : 18 869,42€, financé par la commune, les parents, la coopérative et le Sou des écoles.